UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Montpellier, le 3 novembre 2026

Chères et chers collègues,

Depuis quelques semaines, différents sites de l'université ont subi et subissent encore des blocages dans leurs accès, empêchant le déroulement normal des activités de l'établissement, notamment de formation et de recherche.

Des blocages sont en cours sur le site de la Faculté d'Éducation et sur le campus Triolet. Ce dernier a subi des intrusions et des occupations illégales, notamment un bâtiment relevant de la Faculté des Sciences.

Je remercie l'ensemble des collègues en responsabilités sur les sites (directrices et directeurs des UFR, Écoles, Instituts et des structures de la recherche, vice-présidentes et vice-présidents, DGS et DGSA…) pour la gestion et le suivi de ces situations singulières.

Je remercie également tous les collègues qui ont œuvré pour poursuivre leurs activités en condition dégradée, traduisant une fois de plus notre attachement à la continuité du service public.

Même si nous faisons des réunions très régulières avec les responsables de sites et si les mesures de réquisition des forces de l'ordre ont été effectuées soit sur la demande, soit avec l'accord des directrices et directeurs concernés, nous avons fait le choix, jusqu'ici, d'une communication mesurée et factuelle, afin de ne pas attiser les tensions, gérer les situations au cas par cas, engager un dialogue et préserver autant que possible la continuité de nos missions tout en respectant les prérogatives de chacun, notamment celles des directrices et directeurs d'UFR, d'Écoles et d'Instituts concernés.

Rappelons-le, les revendications portées par le mouvement de contestation sont en grande partie légitimes, et l'université n'entend ni les ignorer ni les disqualifier.

L'absence de grands projets pour la jeunesse dans les débats de la campagne présidentielle, tout autant que l'absence de prises de positions claires sur la place que doit avoir l'enseignement supérieur et la recherche chez les candidates et candidats interrogent.

Pour autant, la résolution de ces difficultés relève du niveau national.

Le blocage des campus et l'occupation de nos bâtiments ont des conséquences lourdes, qui pèsent d'abord sur celles et ceux que ce mouvement entend défendre.

Je pense aux étudiantes et étudiants arrivés récemment à Montpellier, qui n'ont pas encore eu le temps de tisser des liens. Je pense aux étudiants en situation de handicap, notamment ceux pour qui l'entrée dans un groupe ou le franchissement d'un barrage est une épreuve. Je pense aux étudiants les plus fragiles (première génération à l'université, en réorientation, peu entourés), pour qui la perte de cadre fait peser un réel risque de décrochage. Je pense aux doctorants de première année, dont certaines démarches, comme l'inscription, ne peuvent se faire à distance. Je pense aux étudiantes et étudiants engagés dans des formations à concours ou à classement (PeiP, LAS…), qui seront évalués face à des candidats d'autres établissements n'ayant pas connu ces interruptions. Je pense enfin aux nombreuses étudiantes et aux nombreux étudiants inquiets pour la suite de leur cursus, qui souhaitent simplement étudier, sans même, pour certains, se désolidariser du mouvement.

Les activités de recherche sont, quant à elles, également impactées. Les barrages filtrants sont tenus par des personnes qui en méconnaissent les contraintes : les livraisons sont difficiles, l'accès de nos partenaires aux plateformes scientifiques est perturbé. Dans une université aussi vaste que la nôtre, il n'est pas possible d'organiser de nouveaux circuits pour chaque activité.

Les services administratifs sont, eux aussi, entravés dans l'accompagnement qu'ils apportent à toutes et à tous et je connais l'attachement de nos personnels à l'ensemble de leurs missions.

Concernant le site de Triolet, avant les vacances de la Toussaint, il a été proposé aux occupants du bâtiment 36 la mise à disposition de l'amphithéâtre 5.06 pendant les heures d'ouverture du campus, deux salles de TD attenantes, ainsi que la banalisation des heures de cours lors des journées de grève nationale. Ces conditions n'ont pas été acceptées.

Le refus de cette proposition, la présence dans nos murs de personnes extérieures à l'université, l'occupation nocturne de bâtiments (qui pose de réelles questions de sécurité), m'ont déjà conduit, à la demande des directeurs de composante, à solliciter l'intervention des forces de l'ordre. Celles-ci sont déjà intervenues vendredi dernier, sans heurts, auprès de la quinzaine d'occupants du bâtiment 36. À cette occasion, du matériel a été récupéré ; une bonne partie a déjà été restituée ou est en cours de restitution, selon une procédure définie permettant d'éviter toute contestation ultérieure.

Ce mouvement bénéficiait jusqu'alors d'un réel capital de sympathie, mais il est en train de le perdre.

Hier, en effet, un nouveau cap a été franchi.

Des propos inacceptables ont été proférés envers des personnes chargées de la sécurité des biens et des personnes, qu'il s'agisse d'agents de l'université ou d'agents de sociétés prestataires. Plus grave encore, à la nuit tombée, des individus n'étant manifestement pas de l'établissement et dont certains étaient cagoulés, ont fait le tour de bâtiments du site dans lesquels se trouvaient des agents de l'UM, voulant conduire des actions d'intimidation, tentant une intrusion et bloquant certaines issues de secours.

Ces agissements ne sont pas tolérables.

Comme je l'ai déjà fait avec un dépôt de plainte lors de l'intrusion au bâtiment 36, je vais procéder à un signalement auprès du procureur sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre, à travers ces procédures, il n'est question ni de représailles, ni de remise en cause du droit de chacun à exprimer ses convictions, mais il s'agit de garantir la sécurité de toutes et de tous et le bon fonctionnement de notre établissement. La présence d'agents de sécurité, déployés sur le site, se justifie par ce même objectif de protection des personnes et des biens.

Je tiens ici à remercier tous les personnels du Campus Triolet et notamment les collègues de la Direction de la logistique de l'Université.

À présent, il est temps que chacune et chacun puisse retrouver l'accès à son lieu d'études et de travail. Si ce mouvement se poursuit, il doit se faire dans le respect des biens et des personnes, de leurs libertés individuelles et du droit d'étudier car nous ne pouvons tolérer plus longtemps de nouveaux blocages ou occupations illégales.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement et le sens des responsabilités de chacune et chacun d'entre vous afin de garantir la continuité du service public.

Je vous prie d'agréer, chères et chers collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe AUGÉ,
Président de l'Université de Montpellier